



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, 03 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A BAS LA RÉPRESSION JUDICIAIRE

Le lundi 02 novembre 2020, aux environs de 12H00, les gendarmes ont délivré à notre Secrétaire Général, Jean-Marie NOMERTIN, une convocation devant le Procureur du Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre pour le vendredi 06 novembre 2020 à 10H30.

Sur cette convocation, il est précisé que c'est pour un rappel à l'ordre.

Il est reproché à NOMERTIN d'avoir:

- **Le 13 octobre 2020, organisé une manifestation au rond-point de Fonds-Sarail et ce, sans l'avoir déclaré en amont ;**
- **Le 13 octobre 2020, entravé la circulation de véhicules sur la voie publique.**

Ce 13 octobre 2020, avec nos camarades de la SARL ANTILLES SÛRETÉ GUADELOUPE, en grève depuis 38 jours, notre Confédération avait décidé d'ériger des barrages pour imposer à la direction d'engager des discussions.

C'est dans ce cadre que NOMERTIN avait été convoqué le samedi 17 octobre 2020 à 09H00 à la brigade de recherche.

C'est aussi dans le prolongement de l'enquête qu'il est convoqué ce vendredi 06 novembre 2020.

Il est un fait certain que l'objectif est d'annihiler toute volonté de lutte et ce, par tous les moyens y compris judiciaires.

La CGTG **DÉNONCE** cette nouvelle attaque contre les dirigeants et les organisations syndicales !

La CGTG **RAPPELLE** que ce sont les luttes des travailleurs qui ont imposé l'existence des organisations syndicales.

La CGTG **RÉAFFIRME** que la seule réponse au monologue social est la lutte de classes par les actions et la mobilisation de masses !

La CGTG **APPELLE** tous ses militants et sympathisants à se rassembler le :

VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020 A 10H30

DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE POINTE-A-PITRE

La Secrétaire à l'Organisation

Marie-Agnès CASTROT